



**Écrasé sous le
travail ?**

Mairie d'arrondissements...

Rien ne va plus !

Lors du CT du 19 Novembre 2021, le DGRH a indiqué : « *Les Mairies d'arrondissement partent sur un cycle à 38 heures 45 et vont travailler en 2022 pour voir comment éventuellement évoluer. Du temps est nécessaire. La situation est compliquée, nous le savons tous* ».

La CGT et les agents des mairies déplorent l'application des 1607 h sans concertation, sans prise en compte de leur pénibilité du travail. Cette mesure a des répercussions sur les horaires de travail.

Les agents sont contraints à une plus grande souplesse avec des effectifs amoindris par la Covid-19, le manque de personnels formés à l'état civil et un surplus d'activité (élections, CNI, passeport,...).

Les agents sont soumis à une réorganisation permanente du travail pour s'adapter et répondre au besoin du back office et du front office avec le souci permanent de rendre un service public de qualité aux usagers.

Le pacte social ne prévoit que très peu voire aucun poste de plus dans les mairies pour venir soulager des agents qui sont déjà écrasés sous la pression et la surcharge de travail.

Résultat ? Un mal-être au travail et une fatigue récurrente qui entraînent une hausse des arrêts maladie et des départs volontaires.

Face à ces difficultés et ces rythmes de travail désadaptés, la CGT vous invite à nous rejoindre pour dénoncer ces problèmes et améliorer vos conditions de travail.



Rejoignez la CGT pour défendre le service public,
nos emplois et nos conditions de travail !

10 rue Joseph SERLIN 69001 LYON

Tél : 04 72 10 39 45

cgtvilledelyon.fr

